

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	<b>No SD</b> SD-2024-2873						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver le Plan d'action 2024-2029 à l'égard des personnes handicapées et de prendre acte du bilan des réalisations 2021-2023							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-05-29 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-06-04								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="71 653 1552 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-07-11</td> <td>CM-20230711-612</td> <td>APPROBATION - PLAN D'ACTION 2021-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES - DÉPÔT - BILAN DES RÉALISATIONS 2022</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne        APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023;</p> <p>de prendre acte du bilan des réalisations 2022 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées;</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer le bilan des réalisations 2022 et le Plan d'action 2021-2023 à l'Office des personnes handicapées du Québec et à les publier sur le site Internet de la Ville de Laval.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-2611)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-07-11	CM-20230711-612	APPROBATION - PLAN D'ACTION 2021-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES - DÉPÔT - BILAN DES RÉALISATIONS 2022
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-07-11	CM-20230711-612	APPROBATION - PLAN D'ACTION 2021-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES - DÉPÔT - BILAN DES RÉALISATIONS 2022						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>Depuis 2005, en vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (LRQ, chapitre E-20.1), toute municipalité de plus de 15,000 habitants doit produire et rendre public un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de ses attributions. En plus du plan d'action, un bilan annuel doit être produit, adopté, rendu public et déposé auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour analyse.</p> <p>Conformément à cette obligation légale, le Comité de pilotage du plan d'action à l'égard des personnes handicapées (CPAPH) de la municipalité a produit un plan d'action sur cinq ans 2024-2029 destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, de même qu'un bilan des réalisations du plan d'action 2021-2023.</p> <p>Les mesures réalisées dans le bilan 2021-2023 et identifiées dans le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2029 visent à concevoir des environnements plus inclusifs et déployer des programmes et des services favorables à la participation des personnes handicapées.</p> <p>Les 134 actions identifiées pour les cinq prochaines années s'articulent autour des cibles d'intervention suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser</li> <li>- Outiller</li> <li>- Communiquer</li> <li>- Accéder</li> <li>- Participer</li> </ul>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	<b>No SD</b> SD-2024-2873
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  De recommander au conseil de :  prendre acte du bilan des réalisations du Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées;  approuver le Plan d'action 2024-2029 à l'égard des personnes handicapées;  autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer ledit bilan des réalisations 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées et le Plan d'action 2024-2029 auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec;  autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à publier sur le site internet de la Ville de Laval le bilan des réalisations 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées et le Plan d'action 2024-2029.		